



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 28 Juillet 2021

Communiqué de presse

## Réforme de la gestion des risques climatiques : le monde paysan, grand perdant !

Le député Frédéric Descrozaille a remis hier au Ministre de l'agriculture son rapport sur l'avenir des indemnités climatiques en agriculture, après une concertation de sept semaines avec les parties prenantes. Mais cette proposition, qui consiste à démanteler le dispositif public des calamités agricoles au profit de l'assurance privée, emmène l'agriculture droit dans le mur.

Non seulement il n'est prévu aucune prise en compte de la baisse du potentiel de production liée au changement climatique, mais cette réforme supprimera surtout les indemnités de la moitié de l'agriculture française à l'horizon 2030 ! Renforçant de ce fait les inégalités qui traversent le monde agricole... Ainsi, seuls bénéficieront de cette réforme les productions générant déjà un revenu élevé et les agricultrices et agriculteurs déjà en capacité de s'assurer (en viticulture et grandes cultures en particulier). Il est remis à plus tard les questions sur les productions pas assurables et déjà mal couvertes par les calamités – tout en reconnaissant leurs spécificités.

Cette moitié délaissée de l'agriculture française n'aura même plus aucun accès aux aides à l'investissement, puisqu'elles seront désormais conditionnées à la souscription à une assurance privée.

De plus, une inconnue de taille demeure sur la gouvernance du futur système. Qui veillera au grain pour ne pas laisser sur le carreau des territoires entiers jugés pas assez rentables pour les assureurs privés? Quel sera le pouvoir de l'Etat et des organisations agricoles ?

Des régions et des modes de production risquent d'être exclus de ce système. Des zones de production historiques mais fortement impactées par le changement climatique, comme par exemple le bassin de production d'abricot des Baronnies dans la Drôme, seront affectées. Se dessine ainsi une spécialisation encore plus poussée des territoires en fonction de leurs « avantages » climatiques... avec tous les problèmes connus de la spécialisation, comme l'écoulement des productions, les pollutions induites, la délocalisation des produits...

Cette réforme de la gestion des risques climatiques traduit à nouveau le modèle agricole souhaité et encouragé par la majorité gouvernementale : après la suppression de toute intervention publique pour protéger l'agriculture paysanne face au changement climatique, il ne restera plus d'autre choix que de préconiser de fausses solutions. C'est le cas avec les bassines pour bénéficier de meilleures indemnités ; du photovoltaïque pour compenser la baisse de revenu liée à celle du potentiel de production... Le tout sous les applaudissements de la FNSEA ! Pourtant, la vraie solution, c'est la résilience des systèmes agricoles, à l'image de l'agriculture paysanne.



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Nous regrettons vivement que notre proposition de fonds mutuel et solidaire, à la gouvernance transparente et au budget équilibré, grâce à la contribution financière de l'amont et l'aval de la production agroalimentaire, n'ait pas été retenue. Car, au final, l'État qui cherche à payer moins devra mettre davantage d'argent au pot pour un système dans lequel les paysan.nes seront moins indemnisés ! Un jeu gagnant pour les assureurs, les agriculteurs les plus nantis, l'amont et l'aval de la filière, mais perdant pour le monde paysan.

## Contacts :

- Nicolas Girod, porte-parole national : 06 07 55 29 09
- Denis Perreau, secrétaire national : 06 88 80 75 48